



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 031
Séance du 5 juillet 2019

Président : M. Pasquale Mammone
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2019

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés
majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

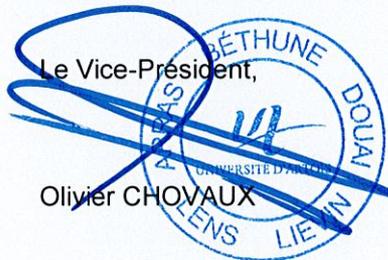
Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2019 est approuvé (cf. ENT – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 5 juillet 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr